

Le Père Edmond Boulbon avant son départ de Prémontré.

|| Quelques précisions biographiques (1817-1856)

Introduction

Le 6 juin 1856, le Père Edmond Boulbon, futur fondateur de l'Abbaye de Frigolet, prenait l'habit de l'Ordre en l'abbaye de Prémontré, des mains de Monseigneur de Garsignies, évêque de Soissons. Ce fut la première et dernière prise d'habit à Prémontré après la Révolution française.

A l'occasion du 150^{ème} anniversaire de cet événement, de nouvelles recherches concernant ce fondateur ont été entreprises. Pour le moment, plusieurs sources d'archives jusqu'ici négligées ou superficiellement exploitées ont été examinées.

Il est utile de rétablir l'exacte chronologie des événements de cette période, qui va de 1817, année de sa naissance, à son départ de Prémontré en septembre 1856. Trop d'auteurs se sont en effet bornés à recopier simplement l'hagiographie du Père Cassagnavère¹ avec pour conséquence le risque de maintenir ce Père dans un portrait imprécis.

Dans cette étude, nous nous efforcerons de reprendre pas à pas, les faits marquants, parfois inédits ou inexactement connus de sa vie et de ses actions, afin de participer modestement à une autre histoire de la vie du fondateur de l'abbaye de Saint-Michel de Frigolet, restaurateur de l'Ordre de Prémontré en France.

Cistercien à Notre-Dame du Gard

Le 14 janvier 1817, naissait à Bordeaux, le futur Père Edmond Boulbon. Son acte de naissance, daté du 16 janvier, nous indique qu'il est le

¹ E.-A. CASSAGNAVERE, *Essai biographique sur le Révérendissime Père Edmond, restaurateur de la Primitive Observance de Prémontré et premier abbé de Saint-Michel de Frigolet*, Lille, Desclée de Brouwer et C^{ie}, 1889, 187 p.

fil de Pierre Boulbon, dit Bolibo, «âgé de vingt-quatre ans, chaudronnier, demeurant 62 rue du Hâ» et de son épouse Marthe Senelle. Le prénom de Jean lui a été donné².

D'après Augustin Canron³ et le Père Louis de Gonzague Daras⁴, le Père Boulbon aurait passé sa jeunesse à Paris.

Très tôt orphelin de mère, il fut confié à une tante qui le fit entrer en 1830 au petit séminaire de Saint-Riquier (Somme)⁵. Ce fait n'a pu être vérifié. Selon certains auteurs, il aurait été en contact, à cette époque, avec Monsieur Mollevaut, saint prêtre de la Compagnie de Saint-Sulpice. La trace de cette relation n'existe pas dans les Archives de cet institut⁶.

À la fin de ses études, il entra le 12 novembre 1835⁷, à la Trappe de Notre-Dame du Gard⁸, près d'Amiens. Il reçut l'habit le 15 novembre 1835 et fit profession le 20 novembre 1836⁹.

Dès cette époque, et selon ses dires, il manifeste son désir d'exercer un apostolat. Dans une lettre de 1855, il nous en avise: «Depuis plus de vingt ans j'ai eu le bonheur de prendre l'habit de saint Bernard, j'ai toujours beaucoup regretté de ne pouvoir ajouter à la prière et à la pénitence

² Archives de Frigolet, carton *R^{me} Edmond Boulbon – Lettres, sermons, avis*. Extrait de naissance certifié conforme, en date du 28 mars 1879, ainsi que son acte de baptême conservé à BORDEAUX, Archives Départementales de la Gironde, sous la cote 13 J1.

³ A. CANRON, *Essai historique sur l'abbaye de l'Immaculée-Conception-Saint-Michel*, Avignon, Fr. Seguin Ainé, 1875, p. 113.

⁴ Bibliothèque historique de Frigolet, *Notes historiques sur le Révérendissime Père Edmond*.

⁵ E.-A. CASSAGNAVERE, *Essai biographique*, p. 5.

⁶ Vérification auprès de Monsieur Longère, archiviste actuel de Saint-Sulpice, et Monsieur Noye, qui fut aussi et pendant cinquante ans, archiviste de cette Compagnie. Mais il est tout à fait probable que le Père Boulbon l'ait consulté puisque Monsieur Mollevaut était réputé pour sa direction de conscience.

⁷ Archives de l'abbaye de Sept-Fons, *Registre du noviciat de l'abbaye du Gard*.

⁸ Abbaye fondée en 1137. Supprimée à la Révolution, elle fut restaurée en 1818 et eut pour abbé Dom Germain Gillon (1818-1835), puis Dom Stanislas Lapiere (1835-1865). Suite à l'aménagement de la voie ferrée Paris-Boulogne, les moines quittèrent l'abbaye pour Sept-Fons en 1845. Depuis 1967, elle est occupée par les Frères auxiliaires du Clergé.

⁹ À l'époque, s'éleva la question de la nature et de la qualité des vœux. Après examen, Grégoire XVI déclara que, à partir du 1^{er} mars 1837, les vœux émis à l'avenir par les Trappistes, dans les limites de la France, devaient être regardés comme simples et que pour les vœux émis avant cette époque, de graves raisons le poussaient à s'abstenir de ne porter là-dessus aucun jugement. Voir le décret *Super Votis Trappensium in Gallia* du 24 mars 1837 in G.A. BIZZARRI, *Collectanea in usum Secretariae Sacrae Congregationis Episcoporum et Regularium*, Rome, Typographie Polyglotte, 1885, p. 73-74.

les œuvres apostoliques. Soit pendant, soit après mon noviciat, j'ai souvent parlé de mon attrait particulier à mon Abbé.»¹⁰

Toujours dans cette lettre, mais aussi dans un courrier adressé le 17 janvier 1856 à l'évêque de Soissons, Monseigneur de Garsignies, il rappelle que ses supérieurs ont en 1841 obtenu pour lui un indult du Saint-Siège lui accordant «la faculté de vivre hors du cloître pour [s'] occuper du saint ministère en observant tous [ses] vœux autant que [ses] fonctions le [lui] permettaient.»

Il semble que cet indult ait été consenti suite à une pénible maladie. En effet, grâce à la vigilance du bibliothécaire de l'abbaye de Frigolet, il nous a été donné d'identifier un dossier abandonné là, et dans lequel on trouve une liasse d'archives manuscrites intitulée «Notes historiques sur le Révérendissime Père Edmond»¹¹. Compte tenu de sa problématique, et en comparant soigneusement les écritures, il semble incontestable que ces notes, qui s'échelonnent de 1883 à 1892, aient appartenues au Père Louis de Gonzague Daras¹². Ecrites en un temps de proximité, par un observateur de la première heure, il se dégage de ces lignes un sentiment de justesse, mais aussi une volonté de précision, en constatant que l'auteur a pris la précaution d'enquêter directement auprès de témoins qui ont fréquenté le Père Boulbon. D'entrée, le résultat est troublant, car il pointe un événement sérieux qui a dû fortement interférer dans la formation du jeune trappiste. En effet, après son sous-diaconat, reçu en 1838 des mains de Mgr Labis, évêque de Tournai, «il eut une fièvre cérébrale et un dérangement mental qui obligea de le placer dans la maison de santé de Lomelet à Lille.»¹³ Ce fait peut enfin éclairer la longue période qui va de son sous-diaconat à la poursuite de ses études de théologie (1838-1841), mais aussi donner du sens à son éloignement de sa communauté d'origine pour le séminaire du Saint-Esprit! Ce document est corroboré par les actes du

¹⁰ Archives de Frigolet, lettre du P. Boulbon à Monsieur l'abbé Gobaille, supérieur du grand séminaire de Soissons, en date du 26 décembre 1855.

¹¹ Bibliothèque historique de Frigolet. Elles se trouvent avec une série de documents concernant le T.R.P. Romain Vedel qui semble avoir voulu poursuivre cette recherche.

¹² Louis de Gonzague (Louis Nicolas) Daras, O.Praem., naquit à Soissons le 28 décembre 1820. Il prit l'habit à Frigolet le 20 août 1858, fit ses premiers vœux le 20 avril 1859 et ses vœux solennels le 28 août 1867. Il mourut au prieuré de Farnborough en Angleterre, le 4 novembre 1892. Cf. Léon GOOVAERTS, *Ecrivains, Artistes et Savants de l'Ordre de Prémontré. Dictionnaire bio-bibliographique*, Bruxelles, 1899, t. I, p. 539-542 et Archives de Frigolet, *Registre des Postulants et Novices*.

¹³ L'hôpital de Lomelet fut fondé par les Pères de Saint-Jean de Dieu en 1825. Toutefois, le nom de Boulbon ne figure pas dans les registres des patients de cette maison. Peut-être peut-on y voir une discrétion naturelle entre ecclésiastiques?

chapitre général des cisterciens de la Congrégation de la Trappe, tenu du 12 au 16 septembre 1841, où l'on peut lire: «Le Révérend Père Dom Stanislas a soulevé la question de savoir s'il lui serait permis de demander la sécularisation d'un de ses moines sous-diacre qui, poussé par un sermon manquant de mesure sur les missions, tomba dans la démence et qui, revenu à un meilleur état d'esprit, s'était de son propre assentiment retiré dans un séminaire et pour qui, de l'avis du médecin, la solitude lui sera toujours nocive.»¹⁴ Enfin, dans sa biographie de Dom Onfroy, fondateur de l'abbaye de Bricquebec, le Père Jousset en fait allusion: «Dom Stanislas¹⁵, importuné par ses demandes, croyant même à un dérangement de ses idées, lui obtint volontiers de Rome un bref de sécularisation.»¹⁶

Il ne faut en rien surévaluer cet épisode, mais on ne peut pas non plus s'empêcher de voir dans ce trouble momentané, une confirmation poignante de son inconfort moral d'accepter en plénitude une vie cloîtrée et austère qui ne lui convenait pas tout à fait.

Missionnaire à l'île Bourbon

En 1841, il rejoint ainsi le Séminaire du Saint-Esprit chargé de la formation du clergé colonial, où il achève ses études de théologie. Là, un prêtre lui propose d'aller fonder une abbaye de trappistes en Guyane française, et non à Bourbon, comme on a pu le croire. Il s'en ouvre à son directeur, mais celui-ci, jugeant sa «santé trop faible»¹⁷, lui déconseille d'en faire part au supérieur du séminaire du Saint-Esprit.

Il est ordonné prêtre le 10 juin 1843, aux Quatre-Temps de Pentecôte, et est désigné pour partir sur l'île Bourbon, aujourd'hui île de la Réunion, le 15 juillet de la même année¹⁸. Son départ sera effectif au

¹⁴ Traduction du Père Freddy LEBRUN (de Scourmont) en 1998 d'après le texte latin établi par V. HERMANS, «Actes des chapitres généraux trappistes 1835-1891», in *Analecta cisterciensa*, 1971-1974. Texte reproduit sur le site internet du Scriptorium de Scourmont sous l'adresse www.citeaux.net/cg1835/1841.htm.

¹⁵ Abbé de Notre-Dame du Gard.

¹⁶ *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy et la fondation de Notre-Dame de Grâce*, par un religieux cistercien, Cherbourg, Imprimerie Saint Joseph, 1902, p. 311. Le Père B. JOUSSET en est l'auteur.

¹⁷ Selon le terme employé par le Père Boulbon dans une lettre au Père Libermann. Cf. Archives des Spiritains, KA 4, Lettre de Monsieur l'abbé Boulbon au Père Libermann, datée du 9 septembre 1850.

¹⁸ Archives des Spiritains, 3D4.1a4, dossiers du clergé colonial.

mois d'octobre comme l'atteste une lettre du ministre secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies au Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes, lettre annonçant l'envoi de quatre ecclésiastiques dans les colonies: «J'ai l'honneur de vous informer que, sur la proposition de Mr le Supérieur du Séminaire du Saint Esprit, j'ai destiné MM. [...] Boulbon à exercer les fonctions du ministère ecclésiastique.»¹⁹ Il est précisé qu'ils seront embarqués à Brest. Il est important de remarquer ici l'autorité quasi totale qu'avaient les autorités civiles sur clergé. Nous verrons plus tard que cette hégémonie sera source de tensions aiguës entre ce clergé colonial, volontiers indépendant et frondeur, et les instances coloniales.

Pendant plus de six années, il va y exercer son ministère sacerdotal. Il est d'abord affecté à la paroisse de Saint-Benoît (située à l'est de l'île, à l'embouchure de la Rivière des Marsouins). Aux archives diocésaines de Saint-Denis de la Réunion, sa présence est seulement attestée à partir du mois d'août 1845, dans le registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Pierre (au sud de l'île, près de l'embouchure de la Rivière d'Abord) par son paraphe «fr. Edmond Boulbon prêtre trappiste». En septembre 1845 sa fonction a évolué car il signe «vicaire de la paroisse». Il est présent dans cette paroisse jusqu'au mois d'avril 1847 où il remplit également les fonctions d'aumônier de l'hôpital où il laissa un bon souvenir comme le remarque le chef de service de l'hôpital: «M. Boulbon aumônier de l'hôpital est un excellent prêtre»²⁰. Ensuite, il est rappelé à Saint-Denis où il devient aumônier militaire et confesseur du préfet apostolique Poncelet²¹. Le dernier acte sur lequel apparaît sa signature date du 10 mars 1849 dans la paroisse de Saint-Philippe (sud-est de l'île)²². Il sera ensuite muté à Saint-Joseph (au sud de l'île à quelques distances de la côte sur la Rivière des Remparts)²³ jusqu'à son départ forcé pour la Métropole.

Pendant son séjour à Bourbon, on sait qu'il a connu des difficultés avec les autorités civiles dont les commentaires à son égard sont très sévères. Toutes remarquent déjà son goût pour la splendeur liturgique, ce

¹⁹ Archives nationales, F 19 / 6202, lettre en date du 6 octobre 1843.

²⁰ Archives des Spiritains, 3D4.1a4, dossiers du clergé colonial.

²¹ Grâce aux notes du Père Daras, déjà citées, on apprend que le Père Boulbon fut un temps le confesseur ordinaire du Père Poncelet. Il semble que la rupture entre ces deux hommes bouillonnants viendrait du fait que le Père Boulbon continuât à porter son habit de trappiste auquel il dut renoncer sur les injonctions du préfet apostolique.

²² Madame Emmanuelle Damour, archiviste du diocèse de Saint-Denis de la Réunion, nous précise que de nombreuses lacunes existent dans les registres du diocèse.

²³ Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 8.

qui devait gêner ou être en décalage dans un pays de mission. Entre plusieurs remarques de personnages officiels, on peut citer en date du 15 juillet 1845, celle du contre-amiral Bazoche²⁴, Gouverneur de l'île: «Conduite régulière, esprit ardent, d'une science commune. Il est aimé à Saint Benoît pour l'éclat des cérémonies qu'il pousse à l'excès et qui agit trop par sa volonté, tout en parlant beaucoup d'obéissance.»²⁵

Fin 1849, il est brusquement expulsé de l'île de la Réunion.

Grâce à un dossier se trouvant aux Archives de l'Outre-Mer²⁶ d'Aix-en-Provence et à plusieurs documents des Archives nationales²⁷, nous possédons désormais quelques informations supplémentaires qui nous ont permis de reconstituer au mieux la chronologie de cet événement.

Mais d'abord, il est utile de rappeler brièvement le fonctionnement du clergé colonial à l'époque et la situation ambiguë qui en découlait. L'ouvrage de l'historien Georges Goyau, *La France Missionnaire dans les Cinq Parties du Monde*²⁸, certes daté mais encore de premier plan, nous renseigne sur l'œuvre des Spiritains en Afrique et sur le clergé colonial de ce temps. Le pouvoir, s'inspirant de l'ordonnance de 1781, nommait les préfets apostoliques et les missionnaires; il remplissait un rôle qui allait au-delà de leurs compétences civiles. Même le Séminaire du Saint-Esprit qui proposait des candidats pour les colonies n'avait aucune juridiction sur eux. Enfin, les préfets apostoliques de Bourbon n'étaient pas revêtus du caractère épiscopal (le diocèse de Saint-Denis de la Réunion ne sera créé qu'en 1850²⁹); ils étaient donc liés plus fortement au gouverneur qui pouvait à tout moment les renvoyer et ainsi ruiner leur carrière. Le Père Libermann ne s'y trompe pas quand il écrit au cardinal Frasoni³⁰: «Les bureaux du Ministère des Cultes tendent de toute leur

²⁴ Bazoche (1784-1853) fut gouverneur de l'île Bourbon du 16 octobre 1841 au 4 juin 1846. Balzac lui a dédié son livre *L'Interdiction*.

²⁵ Archives des Spiritains, 3D4.7.2, dossiers du clergé colonial, note du 15 juillet 1845.

²⁶ Conservé sous la cote: Colonies EE 270 / 19. Il comporte 9 pièces qui ne sont pas classées chronologiquement. Nous utiliserons donc une numérotation arbitraire qui retient l'ordre de leur présentation dans ce dossier.

²⁷ Conservés sous les cotes F 19 / 6202, F 19 / 6204, F 19 / 6205 et F 19 / 6212.

²⁸ G. GOYAU, *La France Missionnaire dans les Cinq Parties du Monde*, 2 t., Paris, Librairie Plon, 1948.

²⁹ La bulle *Inter Præcipuas* de Pie IX, en date du 27 septembre 1850, transforme «la préfecture apostolique» en «évêché de Saint-Denis». Le titulaire est alors suffragant de l'archevêque de Bordeaux, cette ville est le port principal de commerce vers l'Océan Indien. Actuellement, il dépend directement de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples.

³⁰ Giacomo Filippo Frasoni (1775-1856) fut préfet de la Congrégation de la Propagande de 1834 à sa mort.

puissance à être les maîtres du Clergé colonial, et surtout des Supérieurs ecclésiastiques [...]. De tous les maux qui affligent l'Eglise dans les Colonies françaises, le plus grand me paraît résider précisément dans cet abus du pouvoir de la part du Gouvernement. L'autorité ecclésiastique est affaiblie, impuissante, avilie dans les colonies; les prêtres y sont considérés comme des employés du Gouvernement et l'action du pouvoir civil est sur eux toute-puissante [...]. Je crois que maintenant que les affaires ecclésiastiques relèvent du ministère des Cultes, les difficultés augmenteront. Quand on avait affaire au Ministre de la Marine, le bon sens triomphait parfois des obstacles, ce qu'on n'a pas lieu d'espérer des Cultes.»³¹

Face à cette faiblesse du système de nomination des préfets apostoliques, le clergé colonial, très indépendant et très proche des Noirs, comme le voulait le Père Libermann, refusait régulièrement d'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques. De plus, le problème de l'abolition de l'esclavage, abolition qu'avait soutenu avec vigueur le Père Libermann, allait provoquer d'autres tensions entre le clergé de base, les autorités gouvernementales et les colons³².

Le 20 décembre 1848, l'esclavage est officiellement aboli à l'île de la Réunion. L'émancipation se passe dans de bonnes conditions³³. Les esclaves s'engagent pour deux ans sur les habitations avec la liberté de choisir l'employeur: un quart des engagés restent sur les plantations. Pour empêcher le vagabondage des autres, l'administration les contraint au travail forcé avec l'obligation du livret³⁴. Cette dernière mesure va susciter quelques difficultés.

³¹ *Notes et Documents XI*, p. 229 et 231, lettre du 3 novembre 1849 au cardinal Franchoni, citée par P. BLANCHARD, *Le Vénérable Libermann*, t. II: *Sa personnalité-sa action*, coll. «Etudes Carmélitaines», [Paris], Desclée de Brouwer, 1960, p. 445.

³² A propos de l'état d'esprit de certains colons, il faut relever l'interdiction de séjour du Père Monnet à Bourbon. Arrivé à Bourbon en 1840, il défendit avec rage la cause des esclaves et mérita le titre de «Père des Noirs». Il fut nommé vice-préfet apostolique par Pie IX en 1846. A son retour sur l'île en septembre 1847, il dut immédiatement rembarquer devant l'hostilité des colons. On peut voir dans cet événement le peu de considération dont souffrait la hiérarchie catholique (cf. art. J. BOUCHAUD, «Monnet (Mgr Alexandre-Hippolyte-Xavier)», in *Catholicisme*, t. IX, 1982, col. 569-570).

³³ L'article 6 de la Constitution de 1848 déclarait: «L'esclavage ne peut exister sur aucune terre française».

³⁴ Sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, voir J. MEYER, J. TARRADE et A. REY-GOLDZEIGUER, *Histoire de la France coloniale*, t. I: *La conquête (des origines à 1870)*, Paris, A. Colin, coll. Pocket, 1996, p. 576-578.

C'est dans une situation politique et religieuse fort trouble et extrêmement tendue, qu'interviendra le renvoi de plusieurs prêtres de l'île Boulbon dont celui du Père Boulbon.

En effet, on constate qu'il «a donné lieu dans les colonies à des plaintes qui ont déterminé l'administration à le renvoyer en France à la disposition de l'autorité métropolitaine.»³⁵ Alors qu'il réside à Saint-Joseph, il reçoit une lettre, en date du 6 novembre 1849, du Conseiller privé chargé du Service de la Direction de l'Intérieur: «J'ai l'honneur de vous informer que par arrêté de Monsieur le Commissaire Général de la République pris en Conseil privé en date du 5 courant vous avez été mis à la disposition de Monsieur le Ministre de la Marine. L'administration a pourvu à votre passage à bord d'un bâtiment de l'Etat qui doit effectuer son départ pour la France le 15 de ce mois. Je vous engage en conséquence à vous tenir prêt pour cette époque.»³⁶

De fait, il partira réellement le 25 novembre sur la corvette militaire *L'Artémise*, et arrivera à Cherbourg le 7 avril 1850, comme le mentionne une annotation manuscrite du Commissaire aux Armements Maragon sur son exemplaire de la lettre de renvoi du Père Boulbon³⁷. Quelques jours après son arrivée en France, il écrit au Directeur des Colonies, en date du 18 mai 1850, pour lui dire qu'il a vécu «une longue et très pénible traversée» et qu'il en fut bien malade³⁸.

Mais il semble qu'il ne veuille pas en rester là, car dans cette même lettre il précise au Directeur des Colonies: «Je désire vivement vous entretenir un instant des affaires relatives à mon embarquement forcé.» Une annotation en marge, indique qu'il sera effectivement reçu au ministère le 20 mai 1850. La réaction fut donc rapide, mais on ne connaît malheureusement pas le résultat de cette entrevue. On note, que le Directeur des Colonies avait déjà écrit le 24 mai 1850, dans la pièce n° 6 précédemment citée, «que son dossier va être transféré au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes et qu'il ne touche plus que la moitié de son traitement». Cette décision est confirmée au Père Boulbon par une lettre du 29 mai 1850³⁹ qui établit que: «Toutes les pièces relatives à

³⁵ Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 6: lettre du Directeur des Colonies à la Direction de la Comptabilité en date du 24 mai 1850, et «Décompte payable à Paris à Monsieur l'Abbé Boulbon».

³⁶ Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 8.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid., pièce n° 3.

³⁹ Ibid., pièce n° 4: lettre du 29 mai 1850 du ministre des Colonies à Boulbon.

votre renvoi ont été transmises à Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes à qui il appartient de statuer sur votre position», avec la précision que son traitement cessera à partir du 7 juillet 1850. Ce dossier de renvoi est effectivement envoyé le 29 mai 1850 par le ministre des Colonies au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes⁴⁰.

Un rapport au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes conservé aux Archives nationales nous en dit un peu plus sur les raisons du renvoi du Père Boulbon de l'île Bourbon⁴¹. Au début de l'année 1849, à l'occasion des élections pour la représentation nationale, un certain abbé Joffard s'était porté candidat en demandant le partage des terres pour les nouveaux affranchis. Il fut donc expulsé et rayé des cadres du clergé colonial le 28 juin de la même année⁴². Un de ses proches, l'abbé Bru continua ce combat en réclamant, en plus du partage des terres, l'abolition du travail obligatoire. Il subit le même sort. Quant au Père Boulbon, pourtant compris dans l'arrêt d'expulsion du 5 novembre 1849, rien ne semble prouver qu'il fût mêlé directement à ces manœuvres. On peut lire dans le rapport: «Il était signalé comme ayant aussi pris part aux intrigues électorales de l'abbé Joffard mais aucun fait précis n'était articulé contre lui»⁴³. C'est pour cela que le rapporteur, M. de Melleville, pense qu'il serait bon de le garder dans le clergé colonial en évitant de le renvoyer à Bourbon. On apprend également qu'il fut expulsé, non à la demande du gouvernement local, mais du préfet apostolique Poncelet (mort en mer le 25 février 1850 au cours d'un retour d'un voyage en France); or on connaît l'animosité qui existait entre ces deux ecclésiastiques. On sait ce que le Père Libermann pensait de Poncelet: «effacé et insignifiant»⁴⁴. Le Père Briault fut encore plus sévère: «A l'île Bourbon, devenue La Réunion, Mgr Poncelet, uniquement préoccupé de sa propre indépendance, tint un rôle effacé, laissa expulser l'abbé Monnet et ne fut à peu près pour rien dans l'attitude de calme que gardèrent les masses populaires.»⁴⁵ D'autre part, M. Guéret, vice-préfet apostolique de La Réunion,

⁴⁰ Ibid., pièce n° 9.

⁴¹ Document conservé sous la cote F 19 / 6212 intitulé: «Proposition de licencier MM. Bru et Doucet du clergé colonial et de rayer du cadre du clergé de la Réunion MM. Boulbon, Ledru et Hermann» et daté du 17 décembre 1850.

⁴² Archives nationales, F 19 / 6212, op. cit.

⁴³ Ibid.

⁴⁴ *Notes et Documents XII*, p. 625, Notes sur des Préfets apostoliques, citées par P. BLANCHARD, *Le Vénérable Libermann*, t. II, p. 445.

⁴⁵ M. BRIAULT, *Le Vénérable Père F.-M.-P. Libermann*, Paris, J. de Gigord, 1947, p. 287.

écrit une lettre, dont est conservé un extrait aux Archives nationales, au ministre des Cultes le 8 août 1850: «M. Boulbon s'est aussi fourvoyé dans les élections d'une manière, il est vrai, bien plus occulte que les autres. Il est incapable d'exercer le ministère. Il est trop ignorant et ne veut pas étudier. Les prêtres qui lui ont succédé ont été obligés de refaire presque tout ce qu'il avait fait. Il est bon pour être sacristain. Il a du goût pour l'ornementation et pour les cérémonies de l'église: c'est sa partie mais qu'il n'en sorte pas. Il a des mœurs pures mais menteur, vindicatif, n'ayant l'obéissance que sur la langue, travaillant dans l'ombre à nuire à son curé.»⁴⁶ Ce langage sans nuance et sans la moindre charité pour un confrère, presque outrancier, discrédite son auteur. Il reconnaît lui-même que le P. Boulbon a agi de manière «occulte» c'est-à-dire sans preuve formelle à charge contre lui. Cette lettre est écrite au moment où s'organisaient les trois nouveaux diocèses coloniaux de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. Guéret espérait-il obtenir un poste plus avantageux en écrivant dans le sens d'un gouvernement conservateur peu enclin aux idées novatrices en matière d'évangélisation du Séminaire du Saint-Esprit?

Objectivement, il est vrai que Mgr Desprez⁴⁷, évêque élu de Saint-Denis de La Réunion, ne voulut pas le réintégrer dans son clergé⁴⁸. Mais, il devait mettre sur place de nouvelles structures diocésaines et assainir une situation fort délicate avec les autorités civiles. Il refusa donc d'une façon générale le retour des prêtres qui avaient été objets de difficultés avec le pouvoir. Un document, conservé aux Archives diocésaines de Saint-Denis de La Réunion, donne une plus juste idée de sa pensée envers le Père Boulbon.

En effet, par la suite, au temps où celui-ci était à Prémontré, il lui fit une intéressante proposition de fondation à Bourbon. Nous ne possédons plus que la réponse du Père Boulbon, datée du 26 juin 1856⁴⁹. L'évêque semble lui avoir proposé une concession de 1.000 hectares, au centre est

⁴⁶ Archives nationales, F 19 / 6204, pièce n° 7 du dossier «M. Boulbon attaché au clergé de l'île de La Réunion. Licencié du clergé de La Réunion par décision du 17 décembre 1850».

⁴⁷ Né en 1807, Mgr Desprez fut nommé évêque de Saint-Denis de la Réunion le 3 octobre 1850. En 1857, il est transféré à Limoges puis en 1859 à Toulouse. Il reçut la pourpre cardinalice le 12 mai 1879 et mourut en 1895.

⁴⁸ «Avis d'une décision relative à plusieurs membres du clergé de l'île de La Réunion», conservé aux Archives nationales sous la cote F 19 / 6212.

⁴⁹ Archives diocésaines de Saint-Denis de la Réunion, lettre du Père Boulbon à Mgr Desprez en date du 26 juin 1856.

de l'île, précisément dans la Plaine des Palmistes, ainsi qu'une rente de 2.000 francs par religieux prêtre. Le Père Boulbon accueillit cette proposition avec attention, mais comme il n'avait pas de candidats à envoyer, il demanda à Monseigneur Desprez de patienter. Si le Père Boulbon était aussi incapable et dangereux, comme l'écrivait M. Guéret, comment se fait-il que six ans plus tard, Mgr Desprez l'appelait auprès de lui, non plus comme simple prêtre de paroisse, mais comme fondateur d'un monastère?

Durant cette période de tractations avec les différents ministères, le Père Boulbon loge chez les Frères de la Doctrine Chrétienne à Paris, «au Marché Saint-Martin».

Le 24 mai 1850, une note⁵⁰ est adressée à la Direction de la Comptabilité. On lui octroie en compensation financière, la somme de 565,67 francs, à imputer sur le compte de l'exercice de 1849⁵¹. Dans une autre note, datée du 15 juillet 1850, la Direction de la Comptabilité lui verse encore la somme de 58,34 francs⁵².

Entre temps, dans une lettre au Ministre des Cultes, le Père Libermann, supérieur de la congrégation des Pères du Saint-Esprit, fait allusion au renvoi de cinq prêtres, dont le Père Boulbon: «[...] Les accusations portées contre eux par l'autorité civile me paraissent faibles. Je n'ai reçu aucune communication à leur sujet de l'autorité ecclésiastique de l'île.»⁵³

Toujours au Ministre des Cultes, mais dans un autre courrier du 16 juillet 1850, écrit par l'intermédiaire de l'abbé Gauthier, il précise: «Je vais aviser, Monsieur le Ministre, à me procurer des renseignements sur MM Boulbon et Doucet de manière à pouvoir ultérieurement vous transmettre mon sentiment sur leur réintégration dans le cadre du clergé de la Réunion; je crois cependant pouvoir dès maintenant vous donner ma manière de voir sur le premier de ces deux ecclésiastiques: c'est que, comme il est trappiste et rentré actuellement dans une maison de l'Ordre, il me semble qu'il serait opportun de l'y laisser.»⁵⁴ C'est effectivement une façon commode d'en finir avec le problème causé par la proscription du Père Boulbon. Pourtant, Monsieur de Contencin, Directeur de l'Administration des Cultes, dans une

⁵⁰ Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 5.

⁵¹ Chapitre XXVI de la Comptabilité Générale 7/6 au compte de l'île de La Réunion.

⁵² Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 2.

⁵³ *Notes et documents concernant le Père Libermann*, t. XII, lettre du 1^{er} avril 1850.

⁵⁴ Archives nationales, F 19 / 6205, lettre datée du 16 juillet 1850 de l'abbé Gauthier, en l'absence du Père Libermann qui a néanmoins annoté la lettre le 26 juillet.

lettre au Père Libermann, explique que les motifs de son renvoi étaient injustifiés.

Mais de fait, il apparaît que le Père Boulbon a trouvé à la Trappe de Bricquebec une nouvelle voie, et que le Père Libermann, pour des raisons qui lui appartiennent, semble le conforter dans cette voie. Il est donc aisément rayé des cadres du clergé colonial, comme l'en informe le ministre des Colonies, dans une lettre du 8 janvier 1851: «Je vous prévien qu'en vertu d'une décision de Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, du 17 décembre dernier, vous cessez d'appartenir au clergé de la Réunion.»⁵⁵

Dans cette pitoyable affaire politico-religieuse, il faut tout de même rendre un singulier hommage au Père Libermann qui sut défendre les missionnaires injustement calomniés. Il plaça l'Évangile et la justice au-dessus des querelles d'ecclésiastiques ne cherchant qu'à faire carrière au détriment de leurs frères prêtres des Missions.

Retour en France. Trappe de Bricquebec⁵⁶

Dans l'ouvrage documenté concernant Dom Augustin Onfroy et la fondation de Notre-Dame de Grâce, un chapitre est entièrement consacré au Père Boulbon⁵⁷.

Si le récit des détails de son retour en France au printemps de 1850, en particulier cette effroyable tempête qui le jette à genoux sur le pont du navire et lui inspire le vœu «d'entrer aussitôt dans le monastère de la trappe le plus proche du port où [ils aborderaient]»⁵⁸, semble relever d'un accommodement hagiographique lui évitant de réintégrer Sept-Fons, elle nous permet également de clore la fable concernant son séjour dans l'île de Sainte-Hélène. En effet, comment soutenir cet épisode d'une durée de dix-huit mois, dans un hypothétique ministère de curé à Sainte-Hélène⁵⁹, puisque son départ de l'île de la Réunion a eu lieu officiellement le 25 novembre 1849, et que son arrivée est attestée en Métropole le 7 avril

⁵⁵ Archives de l'Outre-Mer, Colonies EE 270 / 19, pièce n° 1.

⁵⁶ N.-D. de Briquebec au diocèse de Coutances, fut fondée par l'abbé Onfroy, curé de Disgoville. Il fut élu abbé sous le nom de Dom Augustin en 1826. Ce monastère fut uni à la congrégation de la Trappe et sous sa filiation en 1835.

⁵⁷ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy et la fondation de Notre-Dame de Grâce*, op. cit. Le chapitre XIX est entièrement consacré au Père Boulbon.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 310.

⁵⁹ E.-A. CASSAGNAVERE, *Essai biographique*, p. 28-29, mais aussi B. ARDURA, «Biographie du Père Edmond Boulbon», in *Création et tradition à Saint-Michel de Frigolet*.

1850? C'est impossible. Tout au plus, pourrait-on admettre qu'il y fit une courte escale, mais rien ne permet à ce jour de l'écrire. En revanche, et seulement pour instruire la réalité de son voyage de retour, on peut lire dans les consciencieuses recherches⁶⁰ du Père Louis de Gonzague Daras, qu'un missionnaire spiritain, le Père Peureux, lui a divulgué que le Père Boulbon, fit une escale de trois jours à Gorée au Sénégal, et qu'il en profita pour se rendre à la Mission de ses confrères du Saint-Esprit.

Revenons en France et au Père Jousset, qui souligne que dès le lendemain de son débarquement au port de Cherbourg, le 8 avril, le Père Boulbon se présente à la Trappe Notre-Dame de Grâce. On vérifie sa présence dans le registre des entrées⁶¹, où il est consigné comme religieux de «vœux simples⁶²: Missionnaire Apostolique, Profès de l'abbaye du Gard». Accueilli favorablement par Dom Augustin Onfroy, abbé de Bricquebec, on peut penser que celui-ci a dû régulièrement demander à Dom Stanislas, abbé de Sept-Fons⁶³, et supérieur en titre du Père Boulbon, une autorisation pour le garder auprès de lui⁶⁴. La réponse, à l'évidence favorable de Dom Stanislas, peut se comprendre comme un moyen de se séparer d'un religieux qui jadis lui avait causé quelques soucis, mais peut-être aussi, comme une réponse à Dom Augustin et à ses arguments pour garder auprès de lui un religieux volontaire et avisé dont il avait le plus grand besoin!

Quoi qu'il en soit, et suite aux pénibles difficultés financières de la Trappe de Notre-Dame de Grâce, Dom Augustin, ne tarde pas à le solliciter pour qu'il s'investisse sur cet épineux problème en animant depuis

Actes du colloque historique, Tarascon, 1984, p. 11 et IDEM, *Prémontrés. Histoire et Spiritualité*, (C.E.R.C.O.R. Travaux et Recherches, t. 7), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 371.

⁶⁰ Bibliothèque historique de Frigolet, *Notes historiques sur le Révérendissime Père Edmond*. Le Père Peureux, missionnaire du Saint-Esprit témoigne du plaisir «à se rappeler les bons moments qu'ils aimèrent à passer ensemble».

⁶¹ Archives de l'abbaye de Bricquebec, *Registre des entrées*.

⁶² La situation canonique du Père Boulbon semble être celle-ci: le Père Boulbon ne fut sûrement pas relevé de ses vœux de religion en 1841. Le décret de sécularisation demandé par Dom Stanislas ne fut en fait qu'une autorisation donnée au Père Boulbon de vivre hors du cloître pour raison de santé. De plus, le fait qu'il portât l'habit cistercien jusqu'au 6 juin 1856 semble aller en ce sens, de même que la demande de l'abbé de Bricquebec à l'abbé de Sept-Fons pour garder auprès de lui le Père Boulbon (voir également la note 9).

⁶³ Notre-Dame de Saint-Lieu-Sept-Fons au diocèse de Moulins, restaurée en 1845 par les religieux venus de l'abbaye du Gard supprimé. Ce monastère était de l'Observance qui suivait les Constitutions de M. de Rancé.

⁶⁴ Non prouvé à ce jour.

l'intérieur du monastère une campagne de dons généreux. Celui-ci juge la méthode peu efficace et propose une solution plus adaptée à ses aspirations «[...] il faudrait sortir du monastère et s'adresser directement à la charité des âmes chrétiennes et compatissantes.»⁶⁵ Après quelques hésitations dues à de prévisibles «sérieuses difficultés», que son évêque apaise⁶⁶, il se détermine à l'envoyer à travers la France avec la lettre d'obédience suivante:

«Nous, Frère Augustin, abbé, dit de la Trappe, de la primitive observance de l'Ordre de Cîteaux, et Vicaire général de Monseigneur l'Evêque de Coutances, à notre bien-aimé le R. Père Edmond Boulbon, prêtre, religieux profès et secrétaire de notre abbaye. Salut en Notre Seigneur Jésus-Christ pour le temps et pour l'éternité.

Comme la misère extrême en laquelle nous sommes tombés, par suite de malheureux accidents, nous oblige de recourir à un moyen extraordinaire pour subvenir à nos plus pressants besoins, instruits par l'exemple de notre Bienheureux Père saint Etienne, troisième abbé de Cîteaux, nous avons jeté les yeux sur vous, bien-aimé frère, et nous vous députons auprès de toutes les personnes charitables de France pour leur demander de daigner nous prêter leur généreux concours et prendre part à une souscription que nous ouvrons à l'effet d'achever de fonder notre monastère à l'établissement duquel, malgré de très grandes tribulations, nous travaillons sans relâche depuis vingt-six ans. Accablé d'années et d'infirmités, après Dieu, nous n'espérons plus qu'en la libéralité des fidèles pour voir notre monastère délivré de lourdes charges qui pèsent sur lui et qui menacent de le conduire promptement à la ruine. C'est pourquoi nous supplions très humblement et avec les plus vives instances Nosseigneurs les Evêques et tous les pasteurs des églises de vous soutenir dans cette pénible mission de leurs conseils et de leur appui, certains que nous sommes que vous êtes digne de toute leur confiance comme de la nôtre et que vous êtes recommandable par les mérites d'une vie pieuse et éprouvée.

Pour nous, nous vous soutiendrons de nos prières et nous vous recommandons de nous faire connaître les personnes généreuses qui voudront bien nous aider de leur concours. Nous nous engageons à dire tous les jours à perpétuité la messe conventuelle à leurs intentions et pour tous leurs parents vivants et morts, sans préjudice des autres prières spéciales pour tous nos bienfaiteurs.

Donné en notre susdit monastère, [...]»⁶⁷

⁶⁵ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 312.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 312.

⁶⁷ Cette lettre d'obédience date du 6 novembre 1850. Il en existe une copie aux archives de Frigolet.

Cette lettre d'obédience, transcrite à la première page du cahier des quêtes partiellement édité, nous permet de suivre le Père Boulbon dans ses voyages, et aussi d'en savourer les témoignages approbateurs⁶⁸.

Le 15 novembre 1850, il est reçu par Monseigneur Robiou de La Tréhonnais, évêque de Coutances⁶⁹. Au cours du mois de novembre, il se rend à Saint-Lô, Bayeux, Caen et Rouen. Au début du mois de janvier 1851, on le retrouve à Paris, et bien d'autres lieux en France, mais aussi à Rome où il est reçu avec bienveillance.

Mais cette suractivité va attirer l'attention des supérieurs de l'Ordre cistercien, et même être jugée irrégulière par le Chapitre Général de 1852, qui décrète :

«Le Père Edmond, religieux du monastère Notre-Dame de Grâce, a fait, malgré la défense du Révérendissime Vicaire-Général le voyage de Rome, pour solliciter la permission de faire la quête en faveur de son monastère. Avant de lui accorder la demande, le cardinal della Genga, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, a écrit au Révérendissime Vicaire-Général pour le consulter sur l'opportunité de cette quête.

Le Chapitre général a été d'avis qu'il faut que le Révérendissime réponde qu'il n'est pas à propos d'autoriser les quêtes, mais bien de maintenir sur cet article le décret de 1847. Le Révérendissime Vicaire-Général a promis d'écrire dans ce sens au Cardinal préfet.

On a lu ensuite plusieurs lettres venant de l'abbaye Notre-Dame de Grâce relatives à ce sujet, c'est-à-dire à la quête faite par le Père Edmond. Une surtout a fixé l'attention, c'est celle où le R.P. Dom Augustin supplie le Révérendissime d'écrire en sa faveur au Cardinal Préfet.

Les RR. PP. Capitulants ont dit que, non seulement il ne faut pas consentir à la demande du R.P. Dom Augustin, mais qu'il faut absolument interdire au P. Edmond de sortir de son monastère pour prêcher comme il a fait par le passé, contrairement aux règles de l'Ordre, ou pour faire la quête.»⁷⁰

En effet, l'abbé de Bricquebec s'était tourné vers le Saint-Père et des dignitaires de la Curie romaine afin d'obtenir pour le Père Boulbon l'autorisation de quêter malgré le décret de la Congrégation des Réguliers de 1847. Il persiste dans sa volonté d'achever la restauration de son monastère, et laisse partir pour la seconde fois le Père Boulbon sur les routes de France. Il prend toutefois le soin d'ajouter à sa première lettre d'obédience une annotation tirée des encouragements de Rome :

⁶⁸ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, chapitre XIX.

⁶⁹ Evêque de 1835 à sa démission en 1852.

⁷⁰ Archives de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, *Actes du Chapitre de la Trappe de 1852*, qui nous ont été aimablement transcrits par le T.R.P. Dom Dubois, abbé émérite de la Trappe de Soligny.

«Sa Sainteté a donné sa bénédiction apostolique à tous ceux qui aideront les Trappistes de Bricquebec à sortir de leurs malheurs.»⁷¹ Précision, qu'il devait juger essentielle puisque la véracité des encouragements de Rome avait été mise en doute par le Chapitre Général de l'Ordre⁷². La preuve in extenso se trouvait également accessible dans le livre du Père Boulbon, contenant les noms des donateurs et leurs souscriptions respectives:

Rome, 10 août 1852.

«J'atteste à toutes les personnes auxquelles se présentera le R.P. Edmond, secrétaire du monastère de N.D. de la Trappe de Bricquebec, que le Souverain Pontife, dans son audience du 28 juillet 1852, a accueilli ce bon religieux avec la plus grande bienveillance, qu'il a daigné l'encourager à continuer la pénible mission dont son Abbé l'a chargé, et que *Sa Sainteté a donné la Bénédiction apostolique à tous ceux qui aideraient les Trappistes de Bricquebec à se relever de leurs malheurs*. Tous ceux des membres du Sacré Collège présents à Rome ont également reçu le Père Edmond avec faveur, ainsi que le témoignent leurs signatures qu'ils ont bien voulu lui donner.

L.G. de Ségur, auditeur de la Rote pour la France.»⁷³

Ce document est signé des cardinaux Lambruschini (protecteur de la Trappe), Ferretti (Grand Pénitencier), Macchi (doyen du Sacré-Collège), Brignole (évêque de Sabine), Riario Sforza (Camerlingue), Fornari (ancien nonce à Bruxelles et Paris; préfet de la Congrégation des Séminaires et Universités), Asquini (secrétaire des Brefs apostoliques), Allieri, Patrizi (évêque d'Albano et Vicaire du pape), Franzoni (préfet de la Congrégation de la Propagande), Antonelli (secrétaire d'Etat) et d'Andréa (archevêque titulaire de Mytilène). S'ajoutaient à ces signatures celles de F.L. de Falloux du Coudray et de François-Xavier de Mérode.

Tout cela est surprenant et même en apparence contradictoire: d'un côté un accord général et bienveillant de Rome, de l'autre un désaveu total de la part du chapitre général de la Trappe.

Même, si on observe que le cardinal della Genga, préfet de la Congrégation des Evêques et Réguliers, est absent de la liste des cardinaux visités, cela ne semble pas suffisant pour expliquer l'exaltation d'un tel malentendu, qui devrait être plus compromettant pour l'Abbé de Bricquebec,

⁷¹ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 323.

⁷² *Ibid.*, p. 321.

⁷³ Archives de l'abbaye de Bricquebec, *Livre de comptes que tenait le Père Edmond Boulbon lors de ses quêtes*.

que le Père Boulbon. De fait, un spécialiste de l'histoire des congrégations de l'Ordre de Cîteaux serait bien plus qualifié que nous pour tirer au clair cette polémique autour des quêtes qui ne nous intéresse que par la présence de ce Père, futur fondateur de Frigolet. L'article XI du récent mais très important décret de 1847 donné à Rome par la Sacrée Congrégation des Evêques et des réguliers est clair: «Quoique les religieux de la Trappe ne puissent par eux-mêmes recueillir des aumônes de porte en porte, les quêtes ne sont pourtant point interdites, pourvu qu'elles se fassent par des hommes probes, choisis ou agréés par les Evêques, à l'exclusion des religieux.»⁷⁴

Ainsi, lorsque les pères capitulants délibèrent que «Le Chapitre général a été d'avis qu'il faut que le Révérendissime réponde qu'il n'est pas à propos d'autoriser les quêtes, mais bien de maintenir sur cet article le décret du 5 février 1847»⁷⁵, c'est parfaitement normal. Mais, l'irrésistible envenimement de cette affaire porte à y voir quelque chose de moins réglementaire et de plus humain! D'autres que nous ont eu cette pensée, et plus précisément le Père Jousset, trappe de Bricquebec, qui en parlant des Pères capitulants pose la question: «Avaient-ils quelque crainte des projets aventureux de l'intrépide quêteur?»⁷⁶

De fait, les difficultés avec les autorités de l'Ordre de Cîteaux vont persister malgré l'avis positif de Rome. Dom Bonaventure⁷⁷, abbé d'Aiguebelle et en même temps secrétaire du Chapitre Général de 1852, écrit à l'abbé de Bricquebec pour lui signifier son vif mécontentement. Le Père Boulbon, sans nul doute avec l'assentiment de son supérieur, réplique par une lettre en date du 22 janvier 1853⁷⁸ qu'il est utile de retranscrire dans sa plus grande partie, car en déchiffrant un peu l'affaire, elle démontre la sincérité des sentiments qui ont guidé le Père Boulbon

⁷⁴ *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, t. II, Valence, J. Ceas et Fils, 1863, p. 318-322. Le texte original, en latin, se trouve dans le recueil de G.A. BIZZARRI, *Collectanea*, p. 555 et 556.

⁷⁵ Archives de l'Ordre des Cisterciens de la Stricte Observance, *Actes du Chapitre de la Trappe de 1852*.

⁷⁶ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 329.

⁷⁷ Dom Marie-Bonaventure-Louis Charayron, troisième abbé d'Aiguebelle (1852-1854). Il eut un gouvernement court mais actif. Il acheva la fondation de Notre-Dame des Neiges, fonda Notre-Dame du Désert au diocèse de Toulouse et sous filiation d'Aiguebelle assista la fondation des religieuses de Notre-Dame de Blagnac.

⁷⁸ Archives de l'abbaye de Bricquebec, lettre du P. E. Boulbon à Dom Bonaventure, du 22 janvier 1853.

dans sa mission, mais tout autant, de pressentir la violence de la lettre malheureusement disparue, du secrétaire du Chapitre Général :

« Mon Révérendissime Père,

Je suis très profondément attristé de vous avoir mécontenté et de la lettre que vous avez écrite à notre T.R.P. Abbé. Il en a éprouvé lui-même une peine excessive au point que depuis il ne dort ni ne mange. Les douleurs très intenses que lui fait éprouver parfois sa cruelle maladie qui affecte son système nerveux, semblaient s'adoucir et diminuer. Votre lettre, mon Révérendissime Père, a tout-à-coup arrêté ces heureux effets. J'en suis très profondément affligé. Vous pouvez m'écraser, si vous le voulez, mon Révérendissime Père, et par votre autorité que je respecte infiniment, et en donnant de la publicité aux reproches si amers que vous m'adressez. Mais je vous en supplie, épargnez mon Abbé et faites retomber sur moi seul tout votre mécontentement. Je m'en humilierai devant le Seigneur et devant vous, mon Révérendissime Père, et je ferai en sorte de ne jamais plus vous mécontenter en rien. Je me plaisais tant hors de mon monastère [sic] que, tous les jours depuis plus d'un an, je faisais quelques petites prières pour obtenir de le voir tiré entièrement d'embarras dans le courant de 1852 et de pouvoir y rentrer pour ne plus en sortir. J'ai promis de plus au Seigneur que, s'il m'accordait ce que je lui demandais, je m'engagerais à me livrer tous les jours de ma vie à la pratique de l'Ordre qui est la plus pénible pour moi, et dès que le T.R.P. Abbé m'a rappelé, je lui ai demandé la permission d'accomplir ma promesse. Si je ne suis pas arrivé plus tôt, cela vient de ce que je n'ai reçu sa première lettre que deux jours avant mon retour. Je suis parti aussitôt après avoir reçu la seconde qui m'est arrivée la première par un contre-temps que ni le T.R.P. Abbé ni moi n'avons pu éviter. Dès que j'ai reçu l'avis de mon Abbé, j'ai cessé toute quête. Il y a près de deux mois que j'ai quitté Montbrison, 26 novembre 1852. Je me suis contenté, à la suite de deux allocutions, de prier les fidèles de me permettre de leur faire connaître la position difficile de l'Abbaye N.-D. de Grâce, ajoutant toutefois que je ne quêterais ni à l'église ni à domicile, mais que je laisserais à la spontanéité de leur charité de faire quelque chose en faveur de cette Abbaye, les priant de déposer leurs offrandes entre les mains de leur curé. Plusieurs sont venus me les apporter moi-même au petit-séminaire où j'étais descendu. J'ai rendu une visite seulement à deux personnes qui étaient venues me faire leurs offrandes, et conseillé et accompagné par le M. le Supérieur du petit séminaire ou M. le Curé de Saint-Pierre. J'ai fait une visite à M. le Préfet, à M. le Maire, à Mme la baronne de Meaux et à M. de St-Genest à qui je devais des remerciements. Voilà ce qui a pu faire dire que j'avais quêté à Montbrison. J'ai marqué toutes mes dépenses et toutes mes recettes: il m'est donc très facile de prouver que je n'ai pas détourné un centime des secours que j'ai obtenus pour l'Abbaye de N.-D. de Grâce. [...]

Que sur [des] données exagérées des gens de bien, des malveillants ou des hommes autant plus prompts à juger qu'ils n'ont jamais présentes à l'esprit ces paroles du Seigneur: « Ne jugez pas et vous ne serez pas

jugés», que de pareilles gens pensent ou disent que je fais mes orges aux dépens de l'Abbaye de N.-D. de Grâce, cela ne m'étonne ni ne m'émue. Qui peut se flatter d'échapper à la malice des hommes? Mais ce qui m'étonne très douloureusement, c'est que vous, mon Révérendissime Père, que j'avais toujours cru plutôt mon père que mon juge, vous, qui plusieurs fois m'aviez dépeint la sensibilité exquise de votre cœur, ayez cependant navré de douleur le cœur d'un vieillard infirme⁷⁹. Je me suis toujours efforcé de surmonter les peines que déjà plusieurs fois j'ai éprouvées depuis que j'ai eu le malheur de condescendre au désir de mon Abbé, touché que j'étais de son embarras et de sa peine; mais cette fois-ci, la douleur a été plus forte que mes efforts. Depuis huit jours que je suis arrivé, j'en ai été moi-même malade. Mais j'ai déposé ces peines au pied de la croix et déjà elles ont beaucoup perdu de leur acuité! Ces épithètes de chevalier d'industrie, d'aventurier, d'escroc, de gyrovague, d'âne sauvage, m'ont trouvé très sensible, parce qu'elles me viennent d'une autorité pour laquelle je suis plein de respect. Elles ne me feront pas perdre cependant l'amitié de Dieu. Elles ne m'enlèveront pas non plus le caractère sacerdotal dont j'ai l'honneur d'être revêtu. Elles ne contribueront même que plus à m'en rendre moins indigne. Le Seigneur, je l'espère, me jugera avec moins de sévérité.

Telles sont, mon Révérendissime Père, les pensées qui me consolent et qui m'auraient même empêché de vous adresser un seul mot de justification, sans le profond respect que je professe pour votre personne sacrée. Je recevrai avec humilité la pénitence que vous voudrez bien m'imposer, et je m'en acquitterai de mon mieux. [...]

A l'évidence, on est en droit de supputer à la lecture de sa lettre, que ce sont particulièrement les allusions à son intégrité et ces «fâcheuses rumeurs qui avaient ému le chapitre général»⁸⁰ qui ont le plus meurtri le Père Boulbon. Pourtant, sur le point comptable, tout semblait en place pour rassurer la hiérarchie, mais aussi les fidèles donateurs. Il existe dans le vrac des notes du Père Daras trouvées à la bibliothèque de Frigolet, le type original de ce que l'on pourrait éventuellement qualifier de «quit-tance» ou plutôt de «certificat de don»⁸¹, que par mandement de son abbé, le Père Boulbon devait remettre aux généreux fidèles. Certes, rédigé dans une prose religieuse d'époque, ce document peut permettre tout de même de fixer l'identité du donateur, et par ce biais de faciliter le contrôle de la réalité des sommes inscrites sur son «livre de comptes»!

Mais ce n'était sûrement pas là le vrai problème. Peut-être que cette volonté du Chapitre Général, n'était qu'une protection peu fraternelle

⁷⁹ Le Père Abbé de Bricquebec, Dom Onfroy.

⁸⁰ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 326.

⁸¹ Bibliothèque historique de Frigolet, *Notes historiques sur le Révérendissime Père Edmond*.

pour éviter une situation de concurrence sur les territoires des divers monastères de l'Ordre, et plus précisément de concurrence aux laborieuses fondations d'Aiguebelle dans lesquelles est fortement impliqué Dom Bonaventure, abbé de ce monastère et nous l'avons vu, simultanément secrétaire du Chapitre Général de l'Ordre.

Dans les *Annales*⁸² on peut suivre en effet les péripéties des établissements en cours de fondation à cette époque sous la filiation de cette abbaye: Notre-Dame des Neiges (1850) et principalement Notre-Dame du Désert (1852), ainsi que l'aide apportée aux trappistines de Maubec à Notre-Dame de Blagnac (1852). On y constate aussi l'omniprésence, sur le plan des aides apportés à Aiguebelle, de la famille de Meaux établie à Montbrison dans la Loire, et curieusement lieu de diffusion des plaintes exploitées par l'abbé d'Aiguebelle pour fulminer contre le Père Boulbon. Il n'est donc pas impossible de supposer que l'aventureuse hardiesse de ce Père, osant solliciter des fonds pour parfaire la clôture de son monastère, en une localité où une des familles les plus influentes du diocèse, et en plus alliée à Aiguebelle⁸³, se débattait pour trouver des solutions pécuniaires à des fondations en situation d'extrême dénuement, a dû lourdement jouer dans cette triste affaire. S'il en était ainsi, tout en admettant le principe de la régularité de la quête, était-il bien fraternel de plonger un frère et son supérieur, dans les affres de l'humiliation, en utilisant de méchants qualificatifs et surtout des accusations malveillantes?

Mais ce n'est qu'une hypothèse à examiner plus avant, en particulier le parfait respect de la régularité des quêtes par les autres monastères en cas de vrais besoins.

Enfin, heureusement que le Père Boulbon reste en harmonie avec sa conscience et en paix avec le Seigneur. En 1853, il cessera complètement ses tournées, et depuis le monastère il tentera, «[...] par le commerce épistolaire, de provoquer les dons que des circonstances malencontreuses ne lui permettaient plus d'aller chercher en personne.»⁸⁴

⁸² *Annales de l'abbaye d'Aiguebelle*, t. II, p. 274 et ss.

⁸³ Le Vicomte de Meaux, ancien pair de France, était à la mort de son épouse, et au soir de sa vie, entré à Aiguebelle en 1843, sous le nom de frère Sérapion. Il décéda en 1849. Sa famille était la parfaite illustration de l'article XI du décret de 1847: «Les quêtes ne sont pourtant point interdites, pourvu qu'elles se fassent par des hommes probes, choisis ou agréés par les Evêques, à l'exclusion des religieux.» Cf. Vicomte de MEAUX, *Souvenirs sur la Vie de mon grand-père*, Montbrison, Imprimerie Eleuthère Brassart, 1891, 120 p.

⁸⁴ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 331.

Au passage, nous observons qu'il signe la correspondance au titre de «secrétaire de l'abbaye». Ce détail mérite une précision, car il n'est plus possible de lui attribuer cette fonction «[...] vers le milieu de 1845»⁸⁵ comme cela a été soutenu. En effet, nous avons vu précédemment qu'à cette époque il se trouve dans une paroisse perdue du sud de l'île de la Réunion, où il signe «fr. Edmond Boulbon prêtre trappiste».

C'est donc, comme «secrétaire» en titre depuis seulement 1850⁸⁶, qu'il écrit le 14 juillet 1853, à Monseigneur Daniel⁸⁷ pour l'inviter à la prochaine fête de saint Bernard⁸⁸.

C'est aussi le moment où il prend conseil de l'influent journaliste catholique Louis Veuillot⁸⁹ au sujet de ces incontrôlables calomnies, qui ont tant fait de mal dans l'Ordre. Mais, à l'évidence, cela n'émeut pas Louis Veuillot, qui dans une lettre rassurante, s'excuse pour sa réponse tardive en date du 25 juillet 1853:

«[...] Je n'ai point vu dans les journaux l'attaque dont vous m'avez parlé: elle n'a certainement fait aucun bruit, et vous pouvez mépriser cela, si cela existe. Vos amis ne vous retireront ni leur affection ni leur estime, pour quelque sottise de ce genre qui aurait passé sous leurs yeux, et qu'on sera toujours à temps de démentir si elle prend quelque consistance.»⁹⁰

Pendant ce temps les soucis matériels ne disparaissent pas pour autant à Bricquebec, et le «commerce épistolaire», que nous avons évoqué, ne suffisant sûrement pas, le Père Boulbon «[...] jamais à bout d'expédients, eut une autre idée [...] ce fut d'organiser une loterie»⁹¹. Pour cela il écrit de nouveau à l'évêque de Coutances le 30 août 1853:

«Votre Grandeur a vu l'état de notre Monastère: mais ce qu'elle n'a pas vu c'est l'inquiétude continuelle, ce sont les désagréments les plus graves, les scandales quelquefois, que causent [sic] dans notre monastère l'absence complète [sic] de clôture. Si nous pouvions économiser une centime [sic], après avoir achevé de payer nos dettes, nous la consacrerions à rendre notre

⁸⁵ E.-A. CASSAGNAVERE, *Essai biographique*, p. 18.

⁸⁶ Voir note 67, lettre de Dom Augustin du 6 novembre 1850.

⁸⁷ Suite à la démission de Mgr Robiou de La Tréhonnois, Mgr Daniel avait été élu évêque de Coutances le 7 mars 1853 et sacré évêque le 12 juin suivant.

⁸⁸ Archives de l'abbaye de Bricquebec, copie de la lettre du Père Boulbon à Mgr Daniel, 14 juillet 1853. L'original se trouve aux Archives de l'Evêché de Coutances sous la cote P. 82.

⁸⁹ L. Veuillot (1813-1883) fut directeur du journal catholique *L'Univers* (interdit sous le Second Empire de 1860 à 1867).

⁹⁰ *Correspondance de Louis Veuillot*, t. IV, 7^{ème} édition, Paris, Victor Retaux, 1895, p. 341-342.

⁹¹ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 332.

Abbaye canoniquement régulière; mais ce n'est qu'à force de privations même au-delà de la Règle que nous pouvons avec notre travail suffire bien juste à toutes nos charges. [...] Nous nous proposons d'adresser des lettres circulaires et des billets de loterie dans toutes les villes que j'ai moi-même parcourues et pour cela, Monseigneur, nous osons supplier très instamment Votre Grandeur de daigner appuyer la demande d'exemption de timbre que nous désirons adresser à Monsieur le Directeur Général du timbre. [...]»⁹²

L'autorisation du gouvernement obtenue et la loterie en cours d'organisation, le Père Boulbon écrit cette fois directement au Vicaire Général de l'Ordre de Cîteaux, Dom Joseph-Marie, abbé de la Grande Trappe:

«Monsieur le Préfet de la Manche, après avoir fait visiter l'Abbaye N.D. de Grâce par le sous-préfet de Valognes, a demandé et obtenu une loterie dont le produit sera exclusivement consacré à achever ce monastère si incomplet. Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait demander des renseignements sur l'organisation de cette loterie. Le T.R.P. Abbé de N.D. de Grâce m'a envoyé donner les renseignements demandés et aussi organiser un comité qui voulût bien s'occuper de cette affaire. Les lettres que j'ose adresser à votre Révérence lui diront que cette affaire marche bien malgré les difficultés du temps; mais elle demande que je séjourne à Paris un peu plus que je ne pensais et que je ne voulais. De plus, MM. Horace Vernet, le marquis Amelot, le comte d'Esprémesnil, de Saufrelau, etc., s'engagent à m'accompagner à l'abbaye pour y passer la Semaine Sainte, si je veux les attendre jusqu'au vendredi de la Passion. La vue de notre chétif monastère les y intéressera certainement et les engagera à y intéresser un certain nombre de leurs connaissances. J'ose donc vous prier humblement, mon Révérendissime Père, de ne pas trouver mauvais que je passe ce temps à Paris.»⁹³

La réponse fut certainement favorable.

La loterie étant maintenant une réalité, il doit cependant s'engager plus énergiquement et met en place tout un réseau de relations. «Il reprit le bâton du voyageur pour aller placer ses billets à cinquante centimes. Là où il ne pouvait se rendre en personne, il s'empressait d'écrire et faisait appel aux amis éloignés.»⁹⁴ Mais hélas, encore une fois la farouche obstination du Chapitre Général s'en émut et fit rédiger une lettre de blâme qui, en le plongeant dans l'humiliation, obligea son abbé à le rappeler. Finalement, «lorsqu'au Chapitre général de 1855, dom Augustin annonça

⁹² Archives de l'abbaye de Bricquebec, copie de la lettre du Père Boulbon à Mgr Daniel, 30 août 1853. L'original se trouve aux Archives de l'Evêché de Coutances sous la cote P. 82.

⁹³ Archives de l'abbaye de Bricquebec, lettre du P.E. Boulbon à Dom Joseph-Marie, Vicaire Général de l'Ordre de Cîteaux, datée du 12 mars 1854.

⁹⁴ B. JOUSSET, *Le Révérend Père Dom Augustin Onfroy*, p. 336.

que le Père Boulbon n'appartenait plus à sa communauté, il ne put s'empêcher de dire, non peut-être sans une légère et malicieuse ironie, que le Révérend Père abbé de Sept-Fons ferait bien d'utiliser pour sa maison un talent qui lui avait été bien utile à lui-même!»⁹⁵ Au reste «le Père Edmond ne resta pas dans l'Ordre de Cîteaux, où sa présence était difficile.»⁹⁶

Ainsi, lorsque au début de 1855, il entre en contact avec l'abbé Gobaille⁹⁷ de Soissons, c'était pour lui demander une dernière fois de secourir Briquebec, car à la fin de cette même année il lui divulguera son désir de restaurer la primitive Observance de Prémontré.

Le projet de Prémontré

Déjà en 1853, peut-être au début de 1854, nous n'en avons pas la trace précise, lors d'un déplacement dans le diocèse de Soissons, le Père Boulbon avait rencontré un prêtre diocésain inconnu qui lui avait proposé une forte somme d'argent pour racheter l'abbaye de Prémontré⁹⁸.

Il avouera plus tard, qu'à l'époque il ne «connaissait que de nom l'Ordre des Prémontrés»⁹⁹, et dans le même temps confesse à l'abbé Gobaille: «Au milieu de mes courses, j'ai souvent gémi de voir la manière défectueuse avec laquelle les pieux offices sont célébrés dans beaucoup d'églises même de villes.»

Cette déception latente le porte à réfléchir à une solution, qui au sein de l'Ordre de Cîteaux, consisterait à fonder une congrégation, dont les monastères s'établiraient au plus près des églises paroissiales pour y encourager la splendeur des célébrations des fonctions sacrées. Mais, un événement va bouleverser sa réflexion. Un ecclésiastique, vraisemblablement l'abbé Truffaut, catalogué «pieux» par le Père Boulbon, vient faire une retraite à Briquebec dans le but de méditer le projet qu'il a

⁹⁵ *Ibid.*, p. 338.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Cf. *Cour d'honneur de Marie*, n° 137, mai 1875, p. 207-209. On lit qu'en 1856, l'abbé Gobaille était supérieur du grand séminaire de Soissons et vicaire général du diocèse. Il termina sa carrière comme archiprêtre de Saint-Quentin. D'après cette revue, il mourut le 29 mars 1875, alors que le nécrologe de l'abbaye de Frigolet l'indique au 1^{er} avril, qui semble avoir été le jour de ses obsèques. Il prêcha une retraite à Frigolet dans les premiers temps de la restauration de ce monastère.

⁹⁸ Archives de Frigolet, lettre du P. Boulbon à Monsieur l'abbé Gobaille, supérieur du grand séminaire de Soissons, en date du 26 décembre 1855.

⁹⁹ *Ibid.*

conçu avec plusieurs confrères, de restaurer l'Ordre de Prémontré en France¹⁰⁰. Informé, le prieur¹⁰¹ qui l'accueille, met ce prêtre en relation avec le Père Boulbon, qui étonnamment se dérobe au motif de son attachement à l'Ordre de Cîteaux. Mais on note que dans le même temps, il entreprend la lecture de la vie de saint Norbert et l'étude des constitutions de l'Ordre de Prémontré. Il y découvre avec surprise, que ce qu'il cherchait à mettre en œuvre en créant une nouvelle congrégation, existe déjà dans l'Eglise, mais a simplement disparu de France! Il en tire aussitôt une juste conclusion qu'il confie à l'abbé Gobaille dans la lettre du 26 décembre 1855 déjà citée: «J'ai donc pensé avec mon Abbé qu'il ne devait pas être dans les vues de Dieu que nous tentions d'introduire une quasi-nouveauté dans l'Ordre de Cîteaux tandis que celui de Prémontré peut atteindre le but que nous nous proposons.»¹⁰²

C'est sincère, et suscite la réponse plutôt positive du supérieur du grand séminaire de Soissons: «D'abord, quant à la question principale, qui est de laisser l'Ordre de Cîteaux pour renouveler parmi nous celui des Prémontrés, il ne m'appartient guère de me prononcer. C'est surtout à vos supérieurs de le faire [...]. Toutefois il me semble, d'après votre exposé, que vous avez de bonnes marques de vocation à cette œuvre nouvelle, et que vous pouvez sans présomption ni imprudence essayer les démarches nécessaires pour la faire réussir.»¹⁰³ L'abbé Gobaille, ajoute, qu'il a informé Monseigneur de Garsignies «d'un religieux qui s'offrait» pour restaurer Prémontré, l'obligeant ainsi à préciser qu'il était heureux de cette annonce, mais que même partiellement il ne pouvait pas disposer des bâtiments de l'abbaye, puisqu'il s'était engagé par la loterie qui en permit le rachat, de les consacrer intégralement à un orphelinat. Il n'est fait aucune mention de la visite des Prémontrés belges au cours du mois d'août 1855, visite dont nous ne connaissons pas les conclusions¹⁰⁴. Il est

¹⁰⁰ Ce prêtre pourrait être Monsieur l'abbé Truffaut. Cf. lettre du Père Boulbon à l'abbé Daras, en date du 10 novembre 1857, conservée aux archives de Frigolet: «On vient de m'écrire de Bayeux que Mr l'abbé Truffaut, celui qui est venu me demander à Bricquebec pour travailler à la restauration de l'Ordre de Prémontré et qui depuis en a trouvé la primitive observance trop étroite, on m'écrit, dis-je, qu'il vient d'acheter l'antique abbaye de Mondaye pour y appeler les Prémontrés Belges.»

¹⁰¹ Dom Macaire.

¹⁰² Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 26 décembre 1855.

¹⁰³ Archives de Frigolet, lettre de l'abbé Gobaille au Père Boulbon en date du 11 janvier 1856.

¹⁰⁴ L.C. VAN DIJCK, «Edmond Boulbon et le repeuplement de l'abbaye de Prémontré par les Norbertins belges en 1856», in *Analecta Praemonstratensia*, LXIII, 1987, p. 93.

vraisemblable que l'évêque ait sondé des deux côtés à la fois. En tout cas, dans l'impossibilité de l'installer à Prémontré, l'évêque de Soissons lui propose de l'accueillir à Saint-Vincent de Laon, institut qui logeait les missionnaires diocésains, mais sans lui offrir le vivre et l'entretien. Il lui propose également de venir le rencontrer à Soissons pour parler de la fondation.

C'est donc au cours de cette année de 1855 que le Père Boulbon a réellement mûri son projet de restaurer Prémontré.

A peine la lettre de l'abbé Gobaille reçue à Bricquebec, il écrit à l'évêque de Soissons. Comme il l'avait déjà fait avec son vicaire général, le Père Boulbon lui expose la genèse de sa vocation prémontrée. Il l'avise également d'une proposition de Monseigneur de Bonnechose¹⁰⁵ pour venir s'installer à Evreux avec quelques prêtres diocésains, mais précise que le projet fut un échec car ces derniers n'obtinrent pas l'autorisation de leurs supérieurs. Il l'informe d'un projet assez mal engagé avec le curé de Notre-Dame de Bon Secours au diocèse de Rouen. Ces deux projets ne pouvant se concrétiser, il se retourne vers l'évêque de Soissons: «Monsieur le supérieur du séminaire m'a écrit que Votre Grandeur ne pourrait au moins pour le moment m'offrir même un coin dans l'antique abbaye de Prémontré à cause de l'engagement qu'elle a contracté vis à vis du Gouvernement d'y établir un orphelinat, mais Monseigneur, saint Norbert ayant voulu que ses religieux puissent s'occuper de toutes les œuvres de zèle et de dévouement qui tendent immédiatement à la sanctification des âmes. Si Votre Grandeur n'a pas pris d'engagement là-dessus, et qu'elle veuille bien m'accorder sa confiance, rien n'empêche ce me semble de former une communauté de Prémontrés pour diriger l'orphelinat.»¹⁰⁶ Il ajoute que, lors de ses tournées pour l'abbaye de Bricquebec, il a ramené à ce monastère de nombreux subsides et vocations. A la fin de sa missive, il note qu'il désire suivre les constitutions primitives de Prémontré: «Ce n'est qu'en suivant les préceptes des saints fondateurs des Ordres monastiques qu'on peut faire le bien qu'ils ont opéré eux-mêmes. Les adoucissements des temps modernes ont altéré et depuis perdu entièrement leurs œuvres. Ils ont, il est vrai, été accordés par le Saint-Siège

¹⁰⁵ Elu évêque de Carcassonne en 1847, il fut transféré à Evreux en 1854 puis à Rouen en 1858, siège qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1883.

¹⁰⁶ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à Mgr de Garsignies, en date du 17 janvier 1856.

apostolique; mais seulement aux pressentes sollicitations des Religieux relâchés.» En annexe, il donne le règlement journalier qu'il entend mener à Prémontré:

«A minuit, matines et laudes
vers 2 h, coucher
à 5 h, méditation puis prime
à 6 h, chapitre des coupes et chacun vaque à ses obédiences
à 9 h $\frac{3}{4}$, tierce, grand'messe, sexte
vers 11 h $\frac{1}{2}$ dîner et récréation
à 1 h, none, puis chacun vaque à ses obédiences
à 3 h, vêpres, puis chacun vaque à ses obédiences
à 6 h, souper ou collation quand c'est jeûne. Après souper, récréation.
Les jours de jeûne, il n'y a pas de récréation
à 7 h, lecture spirituelle
à 7 h $\frac{1}{4}$, complies suivies de l'examen particulier
à 8 h, coucher, toujours sur une paillasse.»

Cette proposition nous paraît insolite. Comment cette discipline de vie religieuse pouvait-elle être conciliable avec l'attention due aux enfants et l'administration d'un orphelinat?

Elle n'inquiète pas Monseigneur de Garsignies qui répond au Père Boulbon par l'intermédiaire de son vicaire général. Il se déclare toujours favorable à ce projet, invite le Père Boulbon à venir visiter Prémontré et Saint-Vincent de Laon, et assure qu'il est prêt à l'accueillir¹⁰⁷.

Le 26 février 1856, le Père Boulbon quitte la Trappe Notre-Dame de Grâce de Bricquebec¹⁰⁸.

Dans une lettre du 2 mars, envoyé depuis le grand séminaire de Rouen, il déclare à l'abbé Gobaille, que «après avoir prié Dieu, la T. Ste Vierge et tous les saints, [il s'est] mis en route pour Soissons»¹⁰⁹. Le 7 mars, de Paris, il précise qu'il retarde son départ pour l'Aisne «le lundi suivant» c'est-à-dire le 10 mars. Au passage, nous remarquons que ces détours rendent contestable son arrivée directe à Prémontré après son départ de

¹⁰⁷ Archives de Frigolet, lettre de l'abbé Gobaille au Père Boulbon, en date du 7 février 1856.

¹⁰⁸ Archives de l'abbaye de Bricquebec, *Registre des entrées*. D'après l'étude du R.P. WARZÉE, Mgr de Garsignies aurait «réglé les modalités de sa sortie de Bricquebec et la fondation de la nouvelle Congrégation des Prémontrés de la Primitive Observance dont il était le seul et unique membre.» Cf. B. WARZÉE, «L'abbaye de Prémontré au XIX^e siècle», in *Analecta Praemonstratensia*, LVI, 1980, p. 94.

¹⁰⁹ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille en date du 2 mars 1856.

Briquebec. Pendant son séjour dans la capitale, il s'évertue à acquérir des ouvrages concernant la liturgie et l'histoire de l'Ordre de Prémontré¹¹⁰.

Deux lettres, écrites depuis le petit séminaire de Notre-Dame de Liesse¹¹¹, ce qui renforce la difficulté d'une possible arrivée directe à Prémontré, nous renseignent sur les projets de la communauté qu'il entend établir à Prémontré. Dans la première, toujours adressée à l'abbé Gobaille, le Père Boulbon se déclare heureux de savoir que les autorités diocésaines sont prêtes à lui détacher deux prêtres pour le seconder dans sa tâche. Mais, voulant éprouver la véritable motivation de ces deux ecclésiastiques, il joint à sa lettre une note pour les mettre en garde sur de ce qui les attend: «Je supplie très instamment Messieurs les deux Ecclésiastiques à qui le Seigneur inspirera de répondre à la proposition de Monsieur le Supérieur du Séminaire pour coopérer à la renaissance de la famille de St Norbert de bien se pénétrer de la nécessité indispensable de n'accepter cette belle mission que dans un esprit d'abnégation et de sacrifice.» Il ajoute qu'il est obligé, pour pouvoir restaurer Prémontré, de prendre en charge un orphelinat. La frugalité est donc réclamée à ces prêtres, d'abord par manque de ressources, mais aussi pour édifier les orphelins dont ils ont la charge¹¹².

La seconde lettre est adressée à l'abbé Daras, économe de l'Institut Saint-Médard de Soissons. C'est de fait, une réponse du Père Boulbon à une lettre que nous ne possédons malheureusement plus, et dans laquelle l'abbé Daras devait certainement exposer son désir de se joindre à la future communauté de Prémontré. Le Père Boulbon se montre très réservé dans l'accueil de ce candidat. Il lui conseille la patience, et d'en convenir avec son supérieur, Monseigneur de Garsignies. Il l'incite également à faire une retraite pour mieux discerner sa vocation, et conclut: «Je désire moi-même beaucoup avoir au plus tôt de dignes collaborateurs, mais je ne cherche avant tout que la volonté de Dieu qui se manifeste par les circonstances et je suis d'ailleurs très intéressé à éprouver tous ceux qui se présentent.»¹¹³ Il nous semble raisonnable d'en déduire que le Père

¹¹⁰ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille en date du 7 mars 1856.

¹¹¹ Archives de Frigolet, deux lettres du Père Boulbon à l'abbé Gobaille et l'abbé Daras envoyées depuis le petit-séminaire de Notre-Dame de Liesse.

¹¹² Archives de Frigolet, première des deux lettres envoyée de N.-D. de Liesse à l'abbé Gobaille, non datée.

¹¹³ Archives de Frigolet, seconde des deux lettres envoyée de N.-D. de Liesse à l'abbé Daras en date du 29 mars 1856.

Boulbon cherchait sincèrement à fonder une communauté religieuse sérieuse et non un groupe qui l'aurait valorisé.

Fin mars ou début avril, le Père Boulbon arrive enfin à Prémontré. Des deux ecclésiastiques pressentis, un seul se présente à Prémontré : l'abbé Burguet qui est affecté au soin de l'école des garçons de l'orphelinat. Sans traîner, il relance l'abbé Gobaille, supérieur du grand séminaire de lui adjoindre un autre prêtre¹¹⁴. Il renouvellera cette demande, car quelques jours plus tard, l'abbé Burguet devra malencontreusement garder le lit pour soigner une hernie¹¹⁵.

Mais, au fil des jours, par manque de moyens humains et matériels, la charge de cet orphelinat s'avère trop lourde pour le Père Boulbon, et le contraint à se tourner sans succès d'ailleurs, vers d'autres communautés, dont celle de l'abbaye cistercienne de Chimay en Belgique : «Ce vénérable Abbé devait m'envoyer un bon prêtre de ses novices mais l'abstinence perpétuelle de Prémontré comme celle de Cîteaux l'empêche de s'y présenter.»¹¹⁶

Convaincu qu'elle est de Dieu, il tâche de poursuivre son œuvre malgré d'autres difficultés dans la direction même des orphelins. Le Père Boulbon n'était nullement formé pour le soin de ces jeunes, et plusieurs problèmes de moralité chez ces enfants le bouleversent. Il ne sait comment y remédier, d'autant que l'abbé Burguet a une santé chancelante. D'ailleurs, il quittera l'orphelinat de Prémontré le dimanche 11 mai au matin¹¹⁷.

Dans la même lettre datée du 8 mai 1856, il est heureux d'annoncer à l'abbé Gobaille que sa prise d'habit est fixée au 6 juin suivant, mais aussi, il lui fait part d'une rumeur qui court dans le diocèse, à savoir que le vicaire général devrait prendre l'habit avec lui. Il s'en montre fort réjoui : «Ah! que je serais heureux de devenir ainsi votre disciple et de n'avoir plus qu'à marcher tout seul [...]»¹¹⁸ Mais la nouvelle se révélera fausse, et le 14 mai, il écrira : «Je n'en regrette pas moins qu'elle ne puisse se changer en vérité.»¹¹⁹ On remarque dans ce petit événement, l'attitude fort

¹¹⁴ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 3 avril 1856.

¹¹⁵ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 8 avril 1856.

¹¹⁶ Ibid.

¹¹⁷ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 8 mai 1856.

¹¹⁸ Ibid.

¹¹⁹ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 14 mai 1856.

humble du Père Boulbon prêt à se soumettre à celui qui le soutenait dans son œuvre, s'il avait pris l'habit prémontré.

Vers le milieu du mois, il se préoccupe d'organiser pour le 25 mai la procession de la Fête-Dieu, la première célébrée à Prémontré depuis 1792, et surtout, pour le 6 juin, les festivités de la solennité de saint Norbert. Monseigneur de Garsignies désire rendre cette dernière cérémonie très fastueuse et multiplie les invitations¹²⁰. Le Père Boulbon mène rondement cette organisation et le jour tant attendu arrive.

Il prend l'habit le 6 juin 1856, des mains de Monseigneur de Garsignies¹²¹, qui envoie les jours suivants à tous les curés de son diocèse, une lettre pastorale relatant l'événement: «Nous avons éprouvé aujourd'hui de bien douces et de bien profondes émotions: notre cœur surabondait de joie en célébrant pour la première fois, à Prémontré même, la fête de saint Norbert, fondateur des chanoines réguliers de Prémontré, et en revêtant de l'habit de cet ordre si célèbre, celui auquel la Providence, par notre entremise, a confié le soin de diriger et de former, pour la religion comme pour la société, nos chers Orphelins.»¹²²

Mais le Père Boulbon s'inquiète: «Je sens de plus en plus le besoin immense que j'ai du secours de Dieu et je me demande si je n'ai pas été bien présomptueux [...]»¹²³

Moins d'un mois après sa prise d'habit, un jeune clerc de dix-neuf ans, originaire de Bourges, vient vivre à ses côtés comme postulant, mais sa nature s'avère peu adaptée à une telle vie¹²⁴.

Par ailleurs, d'autres difficultés ne vont pas tarder à surgir, en particulier au sujet de l'installation de religieux belges à Prémontré. Cet épisode a été analysé par Mademoiselle Plouvier et le Révérend Père Van Dijck, en deux études remarquables et vraisemblablement définitives¹²⁵.

¹²⁰ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 18 mai 1856.

¹²¹ Il y a là un flou juridique comme l'avouera plus tard l'abbé Gobaille: «[...] Votre installation et prise d'habit, quoique sans avoir toutes les formes canoniques désirables, [...]» (Archives de Frigolet, lettre en date du 4 avril 1857). En effet, Mgr de Garsignies était-il habilité pour donner l'habit prémontré sans en référer à l'Ordre?

¹²² Archives de l'Évêché de Soissons.

¹²³ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 16 juin 1856.

¹²⁴ Archives de Frigolet, lettre du Père Boulbon à l'abbé Gobaille du 7 juillet 1856.

¹²⁵ L.C. VAN DUCK, «Edmond Boulbon et le repeuplement de l'abbaye de Prémontré par les Norbertins belges en 1856», in *Analecta Praemonstratensia*, LXIII, 1987, p. 89-103; Martine PLOUVIER, «Des Prémontrés à Prémontré: vaine tentative de restauration en 1856», in *Les Prémontrés au XIX^e siècle: traditions et renouveau*, Paris, Editions du Cerf, 2000, p. 55-68.

Selon l'étude du Révérend Père Van Dijck, les prémontrés belges de Tongerlo et Averbode quittèrent leur abbaye respective entre le 18 et le 25 août 1856 pour se rendre à Prémontré.

En tout cas, face à des tensions croissantes et refusant de voir nommer un supérieur belge, le Père Boulbon quitte Prémontré le 1^{er} septembre 1856. Cette rupture allait laisser chez le Père Boulbon une profonde méfiance envers la «commune observance» de l'Ordre de Prémontré¹²⁶.

Conclusion

Cette étude n'a eu pour modeste but que de rétablir la véracité des événements concernant le Père Boulbon de sa naissance à son départ de Prémontré et ainsi de mieux cerner sa personnalité. Certes, d'autres recherches plus poussées pourraient apporter quelques détails supplémentaires mais nous avons ici un aperçu assez précis des débuts de la vie du futur fondateur de Frigolet, notamment sur ses activités à Bourbon et à Bricquebec.

Une toute autre figure en ressort, loin des clichés rapportés de génération en génération. Le Père Boulbon, malgré la dure épreuve survenue lors de sa formation à Notre-Dame du Gard, a su tirer de ses failles la force nécessaire pour accomplir une œuvre aussi diverse qu'aventureuse dans le seul but de faire avancer la construction du royaume de Dieu. Toutefois, l'absence totale de formation à la vie prémontrée, sa connaissance purement livresque de cet Ordre et son désir d'œuvrer seul dans la restauration de l'abbaye de Prémontré, refusant l'aide des religieux belges, ne pouvaient conduire qu'à un cuisant échec de son projet. Il lui faudra encore deux années, et encore bien des aventures, pour se fixer enfin, en avril 1858, au monastère de Frigolet où la vie norbertine fleurit toujours.

¹²⁶ Il écrivit au sujet du collège prémontré de Rome (fermé en 1812): «Ce ne sont pas les Prémontrés de notre époque qui ont pu édifier la ville de Rome et il vaut mieux ne pas en parler surtout puisqu'ils étaient les fils de l'abbaye de Tongerlo» (Archives de Frigolet, lettre à l'abbé Daras en date du 28 août 1857). De même, il nota à propos des statuts de 1630: «Jamais d'autres statuts n'ont été approuvés à Rome. Nos chanoines de la Belgique sont sensés les pratiquer mais vous avez pu vous apercevoir comme ils en sont loin» (Archives de Frigolet, lettre à l'abbé Daras, en date du 24 octobre 1857). Ces deux remarques montrent bien que le Père Boulbon avait gardé une rancœur tenace contre les norbertins de Belgique et qu'il ne souhaitait pas de collaboration avec eux.

Sources d'archives

AIX-EN-PROVENCE, Archives de la France d'Outre-Mer

Colonies EE 270 / 19: dossier de 9 pièces concernant le renvoi de l'île de La Réunion du Père Boulbon intitulé: «Monsieur l'Abbé Boulbon, licencié du service de La Réunion par décisions des Cultes. 17 décembre 1850».

BRICQUEBEC, Archives de l'abbaye de Bricquebec

Registre des entrées.

«Livre des comptes qui tenait le Père Edmond lors de ses quêtes».

Lettre du Père Edmond Boulbon au R. P. Bonaventure en date du 22 janvier 1853.

Copie d'une lettre du Père Edmond Boulbon à Monseigneur Daniel, évêque de Coutances, en date du 14 juillet 1853. L'original est aux archives diocésaines de Coutances sous la cote P 82.

Copie d'une lettre du Père Edmond Boulbon à Monseigneur Daniel, évêque de Coutances, en date du 30 août 1853. L'original est aux archives diocésaines de Coutances sous la cote P 82.

Lettre du Père Edmond Boulbon à Dom Joseph Marie, vicaire général de l'Ordre, en date du 12 mars 1854.

«Inventaire des fruits supposés de la quête du Père Edmond», réalisé en avril 1948 par les Frères Colomban et Marie Benoît.

CHEVILLY-LARUE, Archives des Spiritains

KA 4: lettres du Père Boulbon au Père Libermann en date des 9 septembre et 11 novembre 1850.

3D4.7.2: dossiers du clergé colonial: notes semestrielles.

3D4.1a4: dossiers du clergé colonial: notes semestrielles.

DOMPIERRE-SUR-BESBRE, Archives de l'abbaye de Sept-Fons

Registre du noviciat de l'abbaye du Gard.

PARIS, Archives nationales

F 19 / 6202: lettre du ministre de la Marine au Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes en date du 6 octobre 1843.

F 19 / 6204: dossier intitulé «M. Boulbon, attaché au clergé de l'île de La Réunion, licencié du clergé de La Réunion par décision du 17 décembre 1850».

F 19 / 6205: lettre de l'abbé Gauthier au ministre des Cultes en date du 16 juillet 1850.

F 19 / 6212: minute du rapport au ministre de l'Instruction Publique et des Cultes en date du 17 décembre 1850 et minute de lettre du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes et ministre de la Marine et des Colonies en date du 26 décembre 1850.

ROME, Archives des Cisterciens de la Stricte Observance

Actes du chapitre général de la Congrégation de la Trappe de 1852.

SAINT-DENIS, Archives de l'Evêché de Saint-Denis de la Réunion

Lettre du Père Boulbon à Monseigneur Desprez en date du 26 juin 1856.

Registres de baptêmes de la paroisse de Saint Pierre.

Registres de baptêmes de la paroisse de Saint Philippe.

SOISSONS, Archives du diocèse

Circulaire de Monseigneur de Garsignies à son clergé au sujet de la prise d'habit du Père Boulbon à Prémontré en date du 6 juin 1856.

Lettre du Père Boulbon à Monseigneur de Garsignies en date du 4 avril 1856.

TARASCON, Archives de l'abbaye Saint-Michel de Frigolet

Carton: R^{me} Edmond Boulbon – Lettres, sermons, avis:

- extrait de son acte de naissance, certifié conforme le 28 mars 1879.

- feuillet de 6 p. sur le P. Boulbon et son séjour à Bricquebec (anonyme).

Carton: R^{me} Edmond Boulbon – Lettres. Ce carton contient:

- un cahier reproduisant les lettres du père Boulbon à Mgr. de Garsignies et à l'abbé Gobaille écrites entre le 1^{er} avril 1855 et le 11 mars 1860. Les originaux sont joints.

- quatre cahiers reproduisant les lettres du Père Boulbon au Père Daras (du 29 mars 1856 au 21 septembre 1859). Certains originaux manquent.

Registre des Postulants et des Novices.

Bibliothèque historique:

«Notes historiques sur le Révérendissime Père Edmond», attribuées au Père Daras.

Summary

Father Boulbon cuts a distinctive and endearing figure among the canons of the Prémontré Order. Just like Saint Norbert, he led an eventful life before he restored the primitive observance of the rule at Saint-Michel of Frigolet in 1858. Nothing seemed to indicate that Father Boulbon would carry on such a task. Indeed, he lived many lives before putting on the white robe. He started off as a Trappist monk (1835-1838). But monastic life may not have been his true calling, and it made him feel rather unhappy and cramped. He then became a dedicated missionary on Réunion Island (1843-1850). However, he was deemed too bold by his superiors as well as by the government officials, who drove him away from the colony with scant ceremony. Back in France, he faithfully served the cause of the Abbot of Bricquebec, whose monastery had suffered many calamities (1850-1856). Again, he spared no effort, selflessly and courageously enduring numerous contradictions. This article is a scientific attempt at relating these facts in order to better understand the personality of Frigolet's future founder.